

Commune de : PLACEY

N° code postal : 25170

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **20/06/2024** que la convocation du conseil avait été faite **14/06/2024**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mil vingt quatre  
Le 20 juin deux mille vingt-quatre  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M SAIPREY Christian, M DROUHARD Roland, M PERRUCHE Sylvain, MM GRAVIER Marie-Pierre, M GENDREAU Dominique, M Gérald ROY, MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie, M PERNIN Gérard  
Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

**OBJET : GESTION DU CIMETIERE ET RELEVAGE DES TOMBES**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'urgence de la problématique que cause l'état de tombes non entretenues ou en état d'abandon, et également le manque de places disponibles dans le cimetière communal à une courte échéance.

Il y a donc lieu de faire intervenir un cabinet spécialisé afin de réaliser une cartographie complète et lui confier la mission fastidieuse de reprises des concessions en état manifeste d'abandon.

Après consultation de plusieurs cabinets, le Maire souhaite confier cette mission au Cabinet ADVITAM qui a proposé les meilleures prestations pour un coût total de 10 356 € TTC.

Le Conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer tous documents s'y afférent.

Pour extrait conforme,

Le Maire

